

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 23 janvier 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	17 janvier 2023	17 janvier 2023
23	20	20 + 2		

Délibération 2023_01_01 : Vote du Budget Primitif 2023 et de son budget annexe

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 23 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT (arrivée à 20h25, n'a pas pris part au vote du budget lotissement mais a pris part au vote du Budget Primitif), Walter GARCIA, Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP, Claude LAROCHE.

Membres absents non représentés : Fanny GRIMAUD

Membres absents représentés : Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON), Sandrine GUIBERT (donne pouvoir à Jean-Pierre PARONNEAU), Patrick MORENNE (donne pouvoir à Jean-François MALTERRE)

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe lotissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	609 000.00	609 000.00
Section d'investissement	609 000.00	609 000.00
TOTAL	1 218 000.00	1 218 000.00

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 118 458.00	1 118 458.00
Section d'investissement	793 080.00	793 080.00
TOTAL	1 911 538.00	1 911 538.00

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 118 458.00 €

RECETTES FONCTIONNEMENT - CHAPITRE	BP 2023
013 – Atténuation de charges	21 600.00
70 – Produits des services	55 100.00
73 – Impôts et taxes	740 700.00
731 – Impositions directes	0.00
74 – Dotations et participations	251 058.00
75 – Autres produits de gestion courante	50 000.00
76 – Produits financiers	0.00
77 – Produits exceptionnels	0.00
042 – Opérations d'ordre	0.00
SOUS-TOTAL	1 118 458.00
002 – Report à nouveau	0.00
TOTAL	1 118 458.00

DÉPENSES FONCTIONNEMENT - CHAPITRE	BP 2023
011 – Charges à caractère général	414 050.00
012 – Charges de personnel	514 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	106 493.00
66 – Charges financières	11 500.00

67 – Charges exceptionnelles	3 500.00
042 – Opérations d'ordre	11 196.35
SOUS-TOTAL	1 060 739.35
023 – Virement à la section d'investissement	57 718.65
TOTAL	1 118 458.00

Dépenses et recettes d'investissement : 793 080.00 €

INVESTISSEMENT 2023	DEPENSES	RECETTES
Remboursement des emprunts	86 000.00	
Virement de la section de fonctionnement		57 718.65
FCTVA		86 000.00
Taxe Aménagement		10 000.00
040 – Opérations d'ordre		11 196.35
041 – Opérations patrimoniales	5 000.00	
Hors opérations :		
024 – Produits de la vente		122 000.00
Chapitre 13		5 000.00
Emprunt d'équilibre		498 765.00
Chapitre 20	30 000.00	
Chapitre 21	18 000.00	
Chapitre 27	220 000.00	
Opération 10 – Voirie	227 000.00	
Opération 11 – Bâtiments	154 700.00	
Opération 12 – Groupe scolaire	32 700.00	0.00
Opération 13 – Eclairage public	5 000.00	2 400.00
Opération 14 – Mairie	0.00	0.00
Opération 15 – Réserve foncière	0.00	
Opération 22 – Multiservice	0.00	
Opération 24 – Patrimoine	1 680.00	
Opération 25 – Cimetière	5 000.00	
Opération 26 – Espaces verts	8 000.00	
Opération 27 – Ateliers Municipaux	0.00	
TOTAL	793 080.00	793 080.00

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L1612-2 et L1612-8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 3 voix contre (Mmes PARONNAUD, DUMONT et M. GARCIA) 7 abstentions (Mmes SIMONNEAU et ROBLIN, MM. LAMBERT, MALTERRE (porteur 1 pouvoir), SANTOLINI et KAMP) et 12 voix pour :

- **Approuve** le budget primitif 2023 du lotissement arrêté comme ci-dessus :
 - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 3 abstentions (Mmes PARONNAUD, DUMONT et M. GARCIA) et 19 voix pour :

- **Approuve** le budget primitif 2023 arrêté comme ci-dessus :
 - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 20230123 – 2023_01_01 _ _ _ _ _ _ _ _ --BE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 31 / 01 / 2023
Rendu exécutoire le 01 / 02 / 2023

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 30 janvier 2023.
Le Maire



Denis DUBOURGNOUX